

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 761

présenté par

M. Neuder, Mme Bonnivard, M. Viry, Mme Corneloup, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Tabarot,
M. Seitlinger, M. Breton, M. Pauget, M. Descoeur, Mme Petex-Levet, M. Juvin, M. Bazin,
M. Dubois, Mme Louwagie, M. Bourgeaux, M. Brigand, M. Vincendet, M. Taite, M. Bony,
M. Hetzel et Mme Valentin

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 22, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport d'évaluation de la réforme du modèle de financement de l'activité de traitement du cancer par radiothérapie prévue à l'article 43 de la loi n° 2013-1203 du 23 décembre 2013 de financement de la sécurité sociale pour 2014.

Ce rapport s'attache notamment à décrire les critères sur lesquels est assis le nouveau modèle de financement, son périmètre d'application, les modalités de mise en place d'une tarification au forfait ainsi que les économies engendrées pour l'assurance maladie.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il a été observé en France un retard du développement des techniques de radiothérapie innovantes, notamment car le mode de rémunération n'y est pas favorable.

En effet, le modèle de financement de la radiothérapie repose actuellement sur un système de double tarification, qui engendre des distorsions tarifaires et une mauvaise allocation des ressources.

Ce constat de l'inadaptation du système actuel n'est pas nouveau et est partagé tant par les pouvoirs publics, que par l'Assurance Maladie, l'Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation (ATIH), les professionnels de radiothérapie, et les fédérations hospitalières.

Si une expérimentation d'une durée de 4 ans a été lancée à la suite du vote de la LFSS 2014, permettant de confirmer l'évolution vers un modèle de financement « forfaitaire », la concrétisation de la réforme est toujours attendue.

Lors des discussions du PLFSS 2022, le ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier Véran, a confirmé l'aboutissement prochain de la réforme : « Les travaux avancent bien, durent depuis longtemps, et devraient aboutir en 2023. C'est un long chemin, je le reconnais, mais qui associe tout le monde et aboutira bientôt ».

Alors qu'il existe un consensus sur l'aboutissement de la réforme du financement de la radiothérapie, cette dernière est constamment reportée induisant le maintien d'une tarification peu adaptée et nuisant à l'innovation en santé.

Un rapport permettrait de dresser un constat précis de la situation, de l'impact économique et des bienfaits pour les patients de cette réforme.